



République Française

COMPTE RENDU

Conseil municipal du Mardi 13 avril 2021

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 7 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Lionel VERNET, Aude FRIED, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Yann LE MOAL

Absents : Jocelyne KUZNIAK (pouvoir à O. GHIBAUDO), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Ph. PREVOST), Frédéric NADAL (pouvoir à Ch. GRANIER), Christine FAYOS-CAPELLI (pouvoir à M.C PORCHEZ), Yoann GALHAC (pouvoir à A. FRIED), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

M. le Maire informe que l'ordre du jour est amendé de 1 point supplémentaire :
- vœu d'un plan de sauvetage suite au gel du 7 avril 2021

Mme Porchez fait une information suite au conseil d'administration de l'association Familles Rurales sur le maintien des TAP à la prochaine rentrée scolaire suite au retour des questionnaires remplis par les familles. Ces derniers seront organisés les mardis et jeudi et deviennent payant sur la base du quotient familial. La majorité des familles a plébiscité le maintien de la semaine des 4 jours ½ par semaine d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 22 janvier 2021

II. Finances

1) Compte administratif 2020

Il s'agissait ici de délibérer sur les résultats du compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :			
Dépenses :	1 154 212.26 €	Recettes :	1 269 357.09 €
		Excédent de clôture : 115 144.83 €	
Section d'investissement :			
Dépenses :	391 530.43 €	Recettes :	340 131.34 €
Restes à réaliser :			
Dépenses :	222 293.80 €	Recettes :	222 933.68 €
		Besoin de financement : 50 759.21 €	

Hors de la présence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020

2) Approbation du compte de gestion du trésorier municipal budget communal exercice 2020

Il s'agissait ici de délibérer sur les écritures en dépenses et en recettes du receveur et le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Affectation du résultat budget communal

Il s'agissait ici de délibérer sur les résultats de l'exercice 2020, conformes au compte de gestion, et qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion :	+ 115 144.83 €
Report à nouveau des exercices antérieurs :	+ 396 047.04 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 :	+ 511 191.87 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 51 399.09 €
Report à nouveau des exercices antérieurs :	+ 123 407.64 €
soit + 72 008.55 €	
Restes à réaliser 2020 : Dépenses : 222 293.80 €	Recettes : 222 933.68 €
Excédent : 639.88 €	
Besoin de financement de la section d'investissement BP 2021 : 350 000.00 €	

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2021, le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 350 000 €**
- le surplus (511 191.87 € - 350 000 € = 161 191.87 €) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »**

4) Taux d'imposition 2021

Cette délibération porte sur une augmentation de 2 points (46.03 à 48.03 %) du taux de la taxe foncière bâtie et aucune hausse de la taxe foncière non bâtie (88 %) par solidarité avec le monde agricole frappé par le gel d'avril 2021.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 15 voix pour, approuve la hausse de 2 points de la taxe foncière bâtie et le maintien du taux de la taxe foncière non bâtie.

5) Vote du budget primitif 2021

Il s'agissait ici de délibérer sur le budget prévisionnel 2021 présenté et arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 8 avril 2021 et qui s'établit comme suit :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 443 624.26	1 443 624.26
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 655 492.68 (avec RAR)	1 655 492.68 (avec RAR)
TOTAL CUMULE	3 099 116.94	3 099 116.94

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 15 voix pour, adopte le budget primitif 2021 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

6) Vote de la dotation de fonctionnement 2021 au CCAS

Il s'agissait de délibérer sur la nécessité de maintenir tous les moyens d'actions du CCAS de Saint Jean de Fos et de permettre à ses administrateurs bénévoles de remplir leurs missions d'aide et de soutien aux personnes en difficulté.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la dotation de fonctionnement 2021 de 3 450 euros au CCAS.

7) Subvention aux associations

Il s'agissait ici de délibérer sur les aides financières versées aux associations de la commune qui contribuent à maintenir une dynamique apportée au village malgré le contexte sanitaire national et qui se détaillent comme suit :

Associations	Montant 2021
Association des chasseurs	1 500.00
Association des chasseurs (subv. Exceptionnelle)	500.00
Comité des Fêtes (si Fête votive)	12 000.00
Familles Rurales	2 500.00
Foyer Rural	2 500.00
La Courgoule	1 000.00
Les Corgoliers	500.00
Séniors de la Vallée Dorée	200.00
Lo Picart	1 300.00
Tennis Club	1 200.00
Secours populaire	400.00
Restos du cœur	400.00
Restos du cœur (subv. Exceptionnelle)	500.00
OGEC Saint Geniès	5 130.00
Les Potiers	1 200.00
TOTAL	30 830.00

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde aux associations telles que détaillé dans le tableau ci-dessus une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 pour un montant de 30 830 euros.

III. Administration générale

1) Personnel communal : ouverture et fermeture de postes suite à des promotions de grade

Il s'agissait ici de délibérer, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur l'ouverture et la fermeture de grades de deux agents suite à des avancements de grade :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la fermeture d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- La création d'un poste d'adjoint technique principale de 1^{ère} classe à temps complet et la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau des effectifs communaux.

2) Règlement intérieur des activités périscolaires

La présente délibération porte sur le nouveau règlement intérieur du fonctionnement des activités périscolaires.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires qui s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2021.

3) Vœu suite au gel du 7 avril qui a fortement sinistré l'agriculture

Il s'agissait ici de délibérer sur une demande au gouvernement de mettre en place un véritable plan de sauvegarde de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de la mise en place d'un plan de sauvegarde de la filière agriculture suite au gel du 7 avril 2021.

IV. Intercommunalité

1) CCVH : convention instruction des demandes d'urbanisme

La délibération porte sur les modalités de l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et la mise en place de conventions particulières avec chaque commune intéressée.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

2) CCVH : modification des statuts

Il s'agissait ici de délibérer sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, la modification portant sur la compétence « Culture et Sports » ainsi que celle relative au lycée agricole de Gignac.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 16 voix pour, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

3) CCVH : PLUi transfert de la compétence à l'EPCI

Il s'agissait ici de délibérer, conformément à la loi ALUR, sur la possibilité de transfert de la compétence PLU des communes à l'EPCI (CCVH).

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

V. Travaux

1) Projet Route d'Aniane : choix du BE : mission maîtrise d'œuvre et étude paysagère

Il s'agissait ici de délibérer sur un bureau d'études pour les missions de maîtrise d'œuvre et étude paysagère de la future opération de travaux Aménagement/requalification de la l'entrée de la route d'Aniane parmi la consultation de 3 entreprises.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le bureau d'études techniques SERI pour la mission de maîtrise d'œuvre et étude paysagère pour un montant de 29 495 euros H.T. (35 394 € TTC).

2) Projet Route d'Aniane : choix du BET : étude hydraulique

La présente délibération porte sur le choix bureau d'études techniques pour la réalisation d'une notice hydraulique. Deux entreprises ont été consultées et ont fait une proposition.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le BET SERI pour la réalisation d'une notice hydraulique pour un coût H.T. de 2 800 € (3 360 € TTC).

3) Projet Route d'Aniane : choix du BE géotechnique

Il s'agissait ici de délibérer sur le choix du bureau d'études pour la réalisation d'une étude géotechnique. Deux entreprises ont été sollicitées et une seule a fait une proposition.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le BE GRACCHUS pour réaliser une étude géotechnique pour un montant de 5 477 € H.T (6 572.40 € TTC).

4) Projet Route d'Aniane : choix du coordonnateur SPS

La présente délibération porte sur le choix d'une entreprise spécialisée pour une mission de coordination SPS. Trois organismes différents ont été sollicités et ont rendu une proposition.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne la société DEKRA pour la réalisation de la mission coordination SPS pour un montant H.T de 1 760 € (2 112 € TTC).

5) Projet Route d'Aniane : choix de la mission géomètre

Il s'agissait ici de délibérer sur le choix du géomètre pour la réalisation de plans topographiques et les alignements. Trois entreprises ont été sollicitées et ont fait une proposition.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le cabinet de géomètres dGema pour la mission plans topographiques et alignements pour un montant de 2 580 € H.T (3096 € TTC).

6) Projet Route d'Aniane : choix du BE mission Natura 2000

La présente délibération porte sur le choix d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude Natura 2000. Trois entreprises ont été sollicitées et deux ont fait une proposition.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne le BET SERI pour la réalisation d'une mission Natura 2000 pour un coût H.T. de 1 900 € (2 280 € TTC)

7) Projet Route d'Aniane : subvention FEDER plan de financement

Il s'agissait ici du projet de travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane et sa situation géographique dans le périmètre des Gorges de l'Hérault classées Grand site de France et plus particulièrement un dossier de demande de subvention au titre du Feder enveloppe 2014/2020 a été déposé et il est demandé d'explicitier, pour cette subvention, le plan de financement de l'opération qui est distinct du coût total de l'opération estimé à 641 075 € H.T.

Les dépenses éligibles au financement des fonds européens sont les suivantes :

Dépenses éligibles € H.T.	Montant Feder sollicité	% subvention Feder de l'opération
Travaux : 156 415.00	93 849.00 €	60 %
Etudes : 25 623.73	15 374.24 €	60 %
Candélabres (EP) 22 769.55	13 661.73 €	60 %
TOTAL 204 808.28	122 884.97 €	60 %

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement pour la subvention FEDER de l'opération de travaux Route d'Aniane.

8) Street workout : demande de subventions

La présente délibération porte sur le projet d'un Street Workout et d'une zone fitness dont le coût estimatif est de 26 666.67 euros H.T. (32 000 € TTC) et la possibilité de solliciter des aides financières auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de réalisation d'un Street Workout pour un montant de 26 666.67 € H.T (32 000 € TTC) et sollicite des subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental

9) Réfection des courts de tennis : demande de subvention

Il s'agissait ici de délibérer sur la possibilité de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour des travaux de réfection des courts de tennis et de leur éclairage dont l'estimation s'élève à 11 731.67 € H.T. (14 078 € TTC).

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de réfection des courts de tennis et de l'éclairage pour un montant estimé à 11 731.67 € HT (14 078 € TTC) et de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

VI. Questions diverses

Il est demandé dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de créer trois cellules pour la communication, la logistique et interventions qui seront uniquement composées d'élus.

Une formation à ce titre est organisée le vendredi 28 mai le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

La secrétaire de séance
Mme Aude FRIED

Le Maire
Pascal DELIEUZE